

● (1430)

## LA CRÉATION DE NOUVELLES PROVINCES

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** C'est à espérer, monsieur le Président. Nous allons examiner de près ce qui pourra se produire aujourd'hui.

Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont demandé que la règle de l'unanimité dans le cas des modifications ne s'applique pas à la création de nouvelles provinces. Le gouvernement fédéral et les provinces devraient certes pouvoir accéder à cette demande. Le ministre pourrait-il le confirmer? C'est une affaire qui ne présente guère de difficulté.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le député sait, je pense, que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont choisi d'intenter des procédures à cet égard. Je serais donc mal venu, je pense, de formuler quelque commentaire que ce soit vu leur décision.

\* \* \*

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—  
L'INCIDENCE SUR AMHERSTBURG

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Le plus gros employeur de Amherstburg, petite ville de ma circonscription, la General Chemical Company of Canada a publié un document dans lequel elle expose sa position sur le libre-échange dans les termes suivants: «... les droits de douane sur (ses produits) sont vitaux pour assurer sa survie». Elle avertit que plus de 1 600 emplois disparaîtront parce qu'elle va probablement être acculée à la faillite par suite du libre-échange. Ce serait une catastrophe pour une petite ville de 8 500 habitants. La ministre est-elle disposée à rencontrer des représentants de cette société et de la ville et à écouter leurs instances vigoureuses comme quoi le libre-échange va nuire à la ville de Amherstburg?

**L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je prendrai certainement en considération la proposition du député. Mais je dois faire remarquer que toute l'histoire du Canada montre que, lorsque les barrières douanières sont supprimées, il y a création d'emplois et les sociétés canadiennes prospèrent. Ce n'est que lorsqu'on érige des barrières que les sociétés canadiennes connaissent des difficultés.

A mon avis, les électeurs du député devraient être rassurés par les réalisations des Canadiens en général et des sociétés canadiennes qui concurrencent dans le domaine commercial les plus grands pays du monde.

\* \* \*

## L'EMPLOI

## LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, les détails de cette affaire figurent noir sur blanc

## Questions orales

dans un document de la société qui démontre clairement que l'existence de cette société et les 1 600 emplois concernés sont très menacés.

Je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'entamer immédiatement des négociations, des discussions avec des responsables de la société et de la ville pour que Amherstburg puisse bénéficier du programme de son ministère Développement des collectivités de manière à éviter cette tragédie.

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je suis surpris parce que le Nouveau parti démocratique n'a pas particulièrement considéré la stratégie de l'emploi comme étant une stratégie valable et je m'étonne que le député nous propose de cette façon d'inscrire ce secteur dans le programme. Cependant, comme nous avons des critères justes et équitables, nous considérons l'ensemble des demandes qui nous sont faites. Si la communauté à laquelle on se réfère répond aux critères, comme nous l'avons fait dans des dizaines de cas à la grandeur du pays, nous allons la prendre en considération.

\* \* \*

[Traduction]

## LA CONSTITUTION

## L'ENTENTE DU LAC MEECH—LE PROCESSUS DE RATIFICATION

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Aujourd'hui encore, le vice-premier ministre a refusé de répondre à une question absolument essentielle concernant l'entente constitutionnelle. Quand le chef de l'opposition lui a demandé si la Chambre aura le droit fondamental d'amender le texte des juristes, le ministre a répondu: «Nous sommes prêts à négocier cette question avec les leaders parlementaires des partis».

La question suivante s'impose. Le gouvernement dira-t-il clairement maintenant que le Parlement jouira de son droit traditionnel ou admettra-t-il qu'il veut utiliser son écrasante majorité pour faire approuver le texte de l'entente par la Chambre comme un fait accompli sans tenir compte de l'opposition? Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le député dit n'importe quoi. La réponse à sa question est la même que celle que j'ai déjà donnée aujourd'hui et hier.

[Français]

L'AMENDEMENT DU TEXTE CONSTITUTIONNEL—LES DROITS  
DES CITOYENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, je vais le dire où nous logeons, nous de l'opposition. Nous ne sommes pas prêts à négocier le droit des citoyens de venir se faire entendre devant un comité. C'est un droit inaliénable. Nous ne sommes pas prêts à négocier le droit des Canadiens, d'amender un texte qui est soumis à la Chambre par l'entremise de leurs députés. C'est un droit fondamental.